



TABLE DE CONCERTATION
DU FAUBOURG SAINT-LAURENT

Les COULEURS du FAUBOURG



GUIDE POUR
UN QUARTIER
SOLIDAIRE

CRÉDITS

Coordination et édition

Judikaëlle Marterer, Table de concertation du faubourg Saint-Laurent

Recherche et rédaction

Gabrielle Lorimier-Dugas, candidate à la maîtrise en science politique

Soutien à l'édition

Leonardo Munoz, bureau de la députée Manon Massé

Révision de la féminisation du texte

Amanda Ulloa Rochette

Graphisme

Guyline Provencher

Avec les contributions de

Laurence C-Venne, Ma Chambre
Valérie Richard, Exeko
et le Comité cohabitation de la Table du faubourg Saint-Laurent

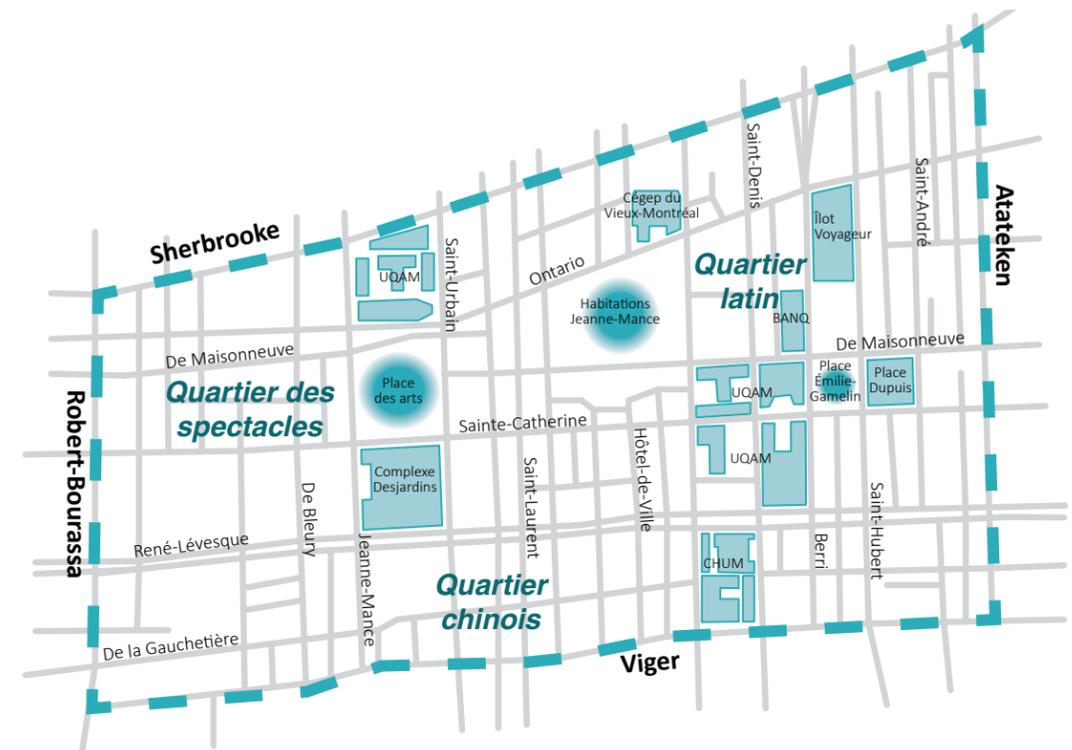
Soutien financier

Centraide/PIC



Afin de donner de la visibilité aux femmes et aux différentes identités de genre, ce guide a été rédigé en utilisant différents procédés de rédaction épiciène. Vous pouvez consulter cette page à ce sujet : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/23912/la-redaction-et-la-communication/feminisation-et-redaction-epicene/redaction-epicene/principes-generaux-de-la-redaction-epicene>

La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent (TCFSL) est une des 32 tables de Quartier de Montréal. Son territoire d'action, le faubourg Saint-Laurent, est situé au centre de l'arrondissement de Ville-Marie :



La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent est une instance locale de concertation qui permet les échanges entre les partenaires du quartier : organismes communautaires, institutions, milieux culturels et économiques, ainsi que la population du quartier : les personnes qui résident, travaillent, étudient, visitent, fréquentent le territoire d'une façon ou d'une autre.

Elle vise à améliorer les conditions de vie de ces diverses catégories de personnes, grâce à des actions collectives; pour cela, elle réalise régulièrement un portrait de quartier et développe avec ses membres un plan stratégique qui permet de prioriser les actions. La TCFSL a ainsi mis de l'avant, dans son plan d'action 2023-2028, 6 axes à travailler, dont la cohabitation sociale inclusive dans des espaces publics sécuritaires.

Les actions réalisées dans cet axe bénéficient du soutien de Centraide, par le biais du programme PIC (Projet Impact Collectif). D'une durée de 5 ans, le PIC propose un financement flexible pour travailler un enjeu de quartier, afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Porté par les tables de quartier, le PIC encourage le déploiement d'actions collectives, tout en documentant les apprentissages réalisés ensemble pour s'arrimer au mieux à la réponse du terrain et avoir l'impact visé.

Plusieurs actions ont été retenues en matière de cohabitation, dont le développement de différents moyens d'outiller et d'informer les populations du faubourg. Ce guide en fait partie, et peut aussi être trouvé en ligne ici :



FAUBOURG ST-LAURENT

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	02
PREMIÈRE PARTIE	04
Historique du quartier	05
Portrait de l'itinérance	09
Facteurs de risque	11
Les multiples visages de l'itinérance	13
Judiciarisation et profilage social	18
DEUXIÈME PARTIE	19
Comment faire face à des situations difficiles ?	20
TROISIÈME PARTIE	25
Ressources du quartier	26
Bibliographie	32

Au cours de votre lecture, vous trouverez des nombres entre parenthèses. Ceux-ci réfèrent à des numéros de documents se trouvant à la fin, dans la section bibliographie.

INTRODUCTION

À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide s'adresse **à celles et ceux qui travaillent ou fréquentent le faubourg Saint-Laurent** et qui côtoient des personnes en situation d'itinérance.

À l'heure actuelle et depuis plusieurs années, on assiste à une augmentation de l'itinérance et à une intensification de problématiques qui y sont associées. Dans ce contexte, la pauvreté et la misère sont de plus en plus visibles dans l'espace public. Il se peut que vous soyez témoin de comportements dérangeants, que vous viviez des situations difficiles, que vous vous inquiétiez, ou que vous ne sachiez pas comment aborder ou entrer en contact avec les personnes marginalisées. Ce guide propose des outils pour mieux comprendre et composer avec les réalités liées à plusieurs formes de marginalité, notamment l'itinérance.



Personnes en situation de marginalité :

Expression qui désigne toute personne qui adopte des comportements jugés « dérangeants » dans l'espace public. On peut penser, entre autres, aux personnes en situation d'itinérance, aux personnes utilisatrices de drogues, aux travailleuses du sexe, etc. (1)

Objectifs du guide

Historiquement, les personnes en situation de marginalité font partie du paysage urbain des quartiers centraux de Montréal. Aujourd'hui, avec la **crise du logement et la hausse du coût de la vie**, l'itinérance se retrouve dans tous les quartiers.

D'abord, mentionnons que l'idée n'est pas ici de faire de vous des spécialistes de l'intervention. Lorsque vous êtes témoin de situations délicates (personne intoxiquée, qui crie, qui semble désorganisée, un campement à proximité d'un commerce, des seringues laissées à la traîne, etc.), il est primordial de toujours **respecter ses limites**. Il est important de s'écouter si on ne se sent pas en sécurité pour intervenir dans une situation difficile.

Toutefois, il peut arriver qu'on ait envie d'agir, mais que l'on ne dispose pas des outils ou que l'on ne sache pas comment s'y prendre pour interagir avec une personne dans le besoin.

- Ce guide a donc pour objectif, dans un premier temps, **d'informer et de faire connaître les enjeux de la réalité de l'itinérance** à Montréal.
- Dans un deuxième temps, le guide fournira **des conseils et des outils concrets pour réagir face aux situations difficiles** que peut entraîner la cohabitation avec les personnes marginalisées.
- Vous trouverez enfin une **cartographie des ressources** du quartier en matière d'itinérance (hébergement, refuges, centres de jour, etc.). N'hésitez pas à vous en servir pour y référer des personnes vers les ressources pertinentes!

Depuis le début des années 2000, le secteur du faubourg Saint-Laurent a été l'objet de vastes projets de développement et de réaménagement urbains. En effet, de nombreux projets de développement commerciaux, résidentiels et institutionnels ont vu le jour durant cette période. Nous y reviendrons plus dans la section « Historique du quartier ». Pour l'instant, retenons seulement que ces projets de grande envergure ont eu pour effet de **transformer considérablement l'image des espaces et des quartiers centraux montréalais qui étaient historiquement fréquentés et habités par des personnes marginalisées**. Cette revitalisation de l'espace public a eu pour effet d'accroître la gentrification du quartier. Ainsi, cette nouvelle image du centre-ville attire désormais de nouvelles catégories de citoyennes et citoyens plus aisé-e-s financièrement, ou qui n'ont pas nécessairement l'habitude de côtoyer des situations difficiles liées à la pauvreté extrême ou à l'itinérance.

La cohabitation sociale

Le concept de cohabitation renvoie à l'idée du vivre-ensemble. Plus précisément, la cohabitation sociale désigne **la coexistence de populations ayant des caractéristiques sociales distinctes** dans un même secteur géographique (2). Cette proximité accrue entre des personnes provenant de milieux socio-économiques différents suscite parfois **des tensions et des conflits en ce qui a trait au partage de l'espace public**. Les différentes catégories de personnes qui se côtoient n'ont pas toujours la même conception des comportements jugés socialement acceptables ou qu'il y a lieu de tolérer dans ces espaces partagés.

Au centre-ville de Montréal, on assiste à des défis de cohabitation sociale entre les personnes en situation de marginalité et les personnes logées qui habitent ou travaillent dans le quartier (3). Les personnes en situation d'itinérance **n'ayant pas accès à un espace privé** pour effectuer des activités intimes, elles se retrouvent contraintes à les pratiquer dans la sphère publique, ce qui peut générer de l'inconfort, de l'insécurité ou de l'incompréhension chez certain-e-s.



Crise de l'itinérance

Le partage de l'espace public entre personnes logées et non logées vient avec son lot de défis pour toutes les populations. Un reportage à Montréal et à Gatineau, sur le thème du droit à la ville.

<https://www.youtube.com/watch?v=cqsE30ai52I>

Une meilleure connaissance de la réalité et des enjeux quotidiens des personnes en situation de marginalité permet toutefois de **changer notre perspective sur certaines situations** difficiles dont on risque d'être témoin et de mieux comprendre les causes de certains comportements que l'on peut trouver dérangeants. Ce guide abordera les enjeux et situations difficiles liés au partage de l'espace public afin de trouver des solutions pour diminuer les conflits de cohabitation et favoriser le respect, la tolérance et l'inclusion des personnes marginalisées.



Cohabitation sociale :

Coexistence, sur un même territoire, de personnes ayant des caractéristiques socio-économiques distinctes.



*** Cette section est inspirée de la brochure « Une histoire illustrée du faubourg Saint-Laurent » (4) réalisée en 2007 dans le cadre d'un partenariat entre la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent (TCFSL), le Service aux collectivités (SAC) de l'UQAM et le Département d'histoire de l'UQAM. Pour aller plus loin et obtenir plus d'informations sur l'histoire du faubourg Saint-Laurent, nous vous invitons à consulter la version complète de la brochure qui est disponible en format numérique au lien suivant : <https://faubourgstlaurent.ca>

HISTORIQUE DU QUARTIER

19^e siècle

20^e siècle

Le faubourg Saint-Laurent désigne un territoire du centre-ville Est délimité par les rues Sherbrooke, Robert-Bourassa, Viger et Atateken. Historiquement, le terme « faubourg » désignait des noyaux d'habitat situés à l'extérieur des fortifications de la ville de Montréal. Le quartier Saint-Laurent, qui fait aujourd'hui partie de l'arrondissement Ville-Marie, s'est développé aux 18^e et au 19^e siècle à l'Est du chemin de fer Saint-Laurent et au Nord des fortifications de la ville. Sa superficie actuelle inclut les secteurs du Quartier des spectacles, du Quartier latin et du Quartier chinois.

La présence des personnes marginalisées dans les quartiers centraux de Montréal n'est pas un phénomène nouveau. Dès le 19^e siècle, la composition démographique du faubourg Saint-Laurent induit une forte proximité entre les groupes populaires et les membres de la bourgeoisie. Au début du siècle, la population du faubourg se compose majoritairement de personnes de statut socio-économique modeste : 60% sont des journalières et journaliers ou des artisanes et des artisans et 20% sont d'origine étrangère. Ainsi, de nombreuses communautés religieuses et œuvres d'assistance voient le jour à partir des années 1840 (les soupes populaires, le Montreal Protestant House of Industry and Refuge et le Saint Bridget's Refuge, etc.) (5).

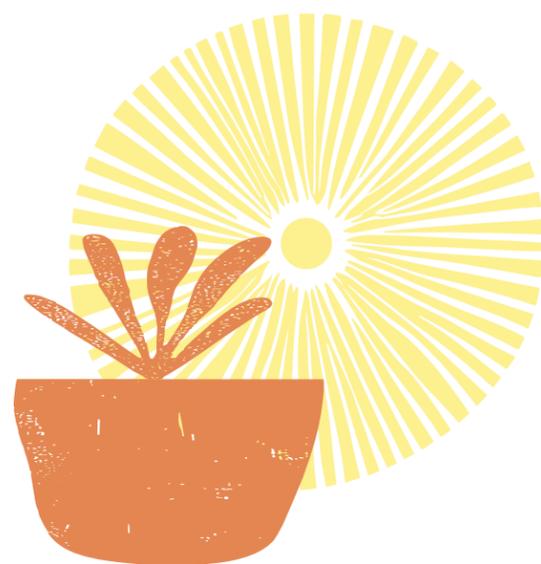
À l'aube du 20^e siècle, le quartier voit naître un grand nombre d'institutions, de commerces et de projets culturels ambitieux (boutiques et magasins spécialisés, sièges sociaux d'entreprises francophones, institutions éducatives, infrastructures culturelles, élargissement de l'artère Sainte-Catherine, etc.). Le secteur autrefois résidentiel cède la place à un nouveau quartier bourgeois francophone. Au même moment, le faubourg connaît aussi un important développement industriel, principalement dans les domaines de l'imprimerie et du vêtement. Les populations ouvrières et immigrantes qui travaillent dans les entreprises manufacturières logent dans des bâtiments vieillissants non loin des nouveaux quartiers chics et bourgeois. Ces développements parallèles entraînent des usages spécifiques des lieux qui révèlent des intérêts distincts et contradictoires entre les différentes catégories de personnes qui occupent ou habitent le faubourg Saint-Laurent. Au début du 20^e siècle, le quartier est donc déjà marqué par des conflits et des tensions liées aux modalités d'usage et au partage de l'espace public.

L'industrialisation et la crise des années 1930

L'industrialisation et la dégradation des conditions de vie et de travail de la classe ouvrière engendrent la paupérisation et le chômage de masse chez les travailleur·euse·s du secteur manufacturier. Face à cette généralisation de la misère, de nombreuses personnes sont dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins et se retrouvent à la rue. Plusieurs ressources d'assistance sont créées afin de venir en aide à ces masses de personnes au chômage qui peinent à subvenir à leurs besoins de base : la soupe populaire de l'Asile Nazareth, le dépôt des pauvres et l'œuvre de la soupe des Sœurs de la Providence, etc. (6). Une série de refuges de nuit, dont certains existent encore aujourd'hui, sont aussi instaurés à partir des années 1890 (la Old Brewery Mission, le Refuge de nuit de l'Union Française, le Refuge Ouimet, l'Accueil Bonneau, le Refuge de l'Assistance publique, etc.) et le premier refuge municipal (le Refuge Meurling) ouvre ses portes en 1914 (7) (8).

Après la Crise des années 1930, des milliers de personnes vivent dans des taudis, soit des immeubles à logements en état de vétusté, d'insalubrité et de délabrement avancés. Dans les années 1950, dans la foulée du Plan Dozois, plusieurs de ces immeubles contenant environ 1300 logements seront expropriés et détruits. Cette vaste entreprise culminera avec la construction des Habitations Jeanne-Mance, un complexe de 796 unités résidentielles en plein cœur du faubourg (9).

Pendant la période allant de 1920 à 1950, en réaction à la politique prohibitive en place aux États-Unis, on assiste au développement d'une vie nocturne dynamique et vivante qui fera la renommée du quartier (9). Concentré principalement autour de la « Main » (le boulevard Saint-Laurent), ce secteur que l'on nommera le « Red Light » propose des activités artistiques variées dans des lieux de divertissement comme les cabarets, les boîtes de nuit et de jeu, les cinémas, les spectacles de variétés et les maisons closes. Une vaste campagne de nettoyage débutera à partir des années 1940 contre la pratique du travail du sexe, ce qui transformera grandement le quartier (10).



Les années 1960 : les grands projets

À partir des années 1960, s'ouvre une époque caractérisée par les grands projets publics et la reconfiguration des espaces urbains : construction de l'autoroute Ville-Marie, destruction et reconversion du square Viger, construction des premières lignes de métro, inauguration de la Place des Arts et du siège social d'Hydro-Québec, création de l'Université du Québec à Montréal, etc. Des projets immobiliers émergent à la suite de l'implantation de ces nouvelles infrastructures publiques d'envergure : le Complexe Desjardins en 1976, la Place Dupuis en 1979, le Palais des congrès en 1983, etc. L'image et la composition du centre-ville est donc radicalement transformée : la population du quartier diminue drastiquement et le faubourg devient le rempart des personnes marginalisées.

Les années 1980 et 1990 sont dominées par la volonté des pouvoirs publics de consolider et de revitaliser le centre-ville afin d'attirer les investisseurs et de favoriser le développement économique. Les grands projets mis en place visent à donner une image attractive, festive, conviviale et sécuritaire du quartier et à créer un environnement favorable à la croissance économique. La ville soutient des projets de promoteurs privés et entreprend le réaménagement d'espaces publics (place Émilie-Gamelin, place de la Paix, place Sun-Yat-Sen, etc.). Cette revitalisation stimule alors la construction de condominiums qui attirent de nouvelles populations résidentes plus aisées.

Les années 2000

Le processus de gentrification du faubourg se poursuit durant les années 2000. Un grand nombre d'institutions voient le jour, particulièrement dans le domaine culturel. Plusieurs actrices et acteurs du milieu des arts et de la culture se réuniront pour former le Partenariat du Quartier des spectacles afin de réfléchir à l'avenir et aux futurs projets de revitalisation du secteur. Ces derniers conviennent de faire du Faubourg Saint-Laurent un pôle central de la scène culturelle en axant le développement du quartier autour de la création d'un imaginaire urbain festif, nocturne, sécuritaire et convivial.

Avec l'appui des autorités publiques, cette stratégie de développement économique misant sur l'industrie du spectacle, du divertissement et le milieu des arts donne lieu à de vastes travaux de restauration et de réaménagement d'espaces historiquement fréquentés par les personnes marginalisées. Le Plan particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles est ainsi adopté en 2007 et, avec l'appui des gouvernements provincial et fédéral, la Place des Festivals est créée. C'est là que se déroulent maintenant de nombreux événements festifs qui attirent un grand achalandage tout au long de l'année dans le quartier (11).

La gentrification du quartier se poursuit et donne lieu à des conflits de plus en plus fréquents concernant les usages attendus et le partage des espaces publics entre les populations historiquement marginalisées et les nouvelles, plus fortunées, qui fréquentent ou résident dans ces secteurs.

Les années 2000

Depuis plusieurs années, on assiste à une croissance importante de la population itinérante à Montréal. Plus récemment, avec la pandémie, des problématiques et enjeux connexes, notamment les troubles de santé mentale, la crise du logement et les problèmes de consommation de substances, se sont aussi accentués. Les situations et réalités auxquelles sont confrontées les intervenantes et les intervenants qui œuvrent auprès des personnes marginalisées sont complexes, d'autant plus que le filet social n'arrive plus à répondre à leurs besoins. Dans ce contexte, la cohabitation sociale s'impose comme une réalité avec laquelle tout le monde doit composer.



Architecture sans frontières a recensé différentes « pratiques inclusives pour une ville solidaire » dans un catalogue regroupant de nombreuses initiatives inspirantes qui prennent en compte le bien-être des personnes en situation d'itinérance.

<https://www.asf-quebec.org/devoilement-du-catalogue-damenagement-architecture-itinerance-pratiques-inclusives-pour-une-ville-solidaire/>



PORTRAIT DE L'ITINÉRANCE

L'itinérance est une catégorie large qui renvoie à une multitude de situations. Le processus qui mène une personne à se retrouver en situation d'itinérance est progressif et est généralement le résultat d'une **accumulation de ruptures sociales** pouvant être liées à différentes sphères de la vie d'un ou d'une individu-e (famille, relation conjugale, travail, réseau social, logement, citoyenneté, etc.) (12). Il n'y a donc pas une seule définition de l'itinérance. Celle-ci se conçoit davantage comme un spectre couvrant une multitude de réalités et de trajectoires uniques.

Entre la personne qui habite le même logement depuis des années et qui risque de se faire évincer et celle qui dort dehors dans une tente, il existe plusieurs situations qui correspondent à **des formes d'itinérance plus ou moins visibles**. On peut penser à un jeune en fugue qui vit chez des amis ou des membres de sa famille, à une femme qui intègre un centre d'hébergement pour victimes de violence conjugale, ou encore à un demandeur d'asile à la recherche d'un travail et d'un logement à un loyer abordable. Ces quelques exemples ayant chacun leurs enjeux et leurs difficultés propres constituent tous néanmoins des formes d'itinérance.

De manière générale, l'itinérance renvoie à différentes formes d'**instabilité résidentielle**. Par exemple, cela peut désigner une personne qui vit dans la rue ou qui a recours aux services d'hébergement d'urgence. Cela correspond à des formes plus apparentes auxquelles on pense généralement d'emblée lorsque cette réalité est évoquée. Toutefois, **l'itinérance peut aussi prendre d'autres formes moins explicites et visibles**. Pensons entre autres à une personne qui profite temporairement du logement d'une personne proche ou membre de sa famille alors qu'elle ne dispose pas de son propre chez-soi, ou encore à une personne qui vient de quitter une institution (établissement carcéral, institutions médicales et de santé mentale, centres de gestion du sevrage, etc.), mais qui n'a aucune garantie de logement permanent à sa sortie.

Considérant la diversité des formes d'instabilité résidentielle, une personne sera considérée comme vivant un épisode d'itinérance lorsqu'elle ne possède pas ou n'a pas la possibilité de se procurer immédiatement un logement **stable, permanent, sécuritaire et adéquat** (14).

« L'instabilité résidentielle [...] est associée au fait d'avoir des difficultés à payer le loyer, à consacrer plus de 50 % du revenu du ménage au logement, à déménager fréquemment, à vivre dans des conditions de surpeuplement ou à vivre de l'itinérance cachée. » (13)

Itinérance visible ou cachée

Ces différentes formes d'instabilité résidentielle se divisent en deux grandes catégories : **l'itinérance visible** et **l'itinérance cachée**.

Itinérance visible : Personnes vivant dans des endroits publics, occupant un lieu privé sans en être autorisé ou dans des endroits non conçus pour l'habitation humaine permanente (15).

Entre 2018 et 2022, l'itinérance visible a augmenté d'environ 44% dans l'ensemble des régions du Québec (16)

Les personnes qui bénéficient des services d'hébergement d'urgence, des centres pour femmes victimes de violence conjugale et des ressources de transition (centres de crise, services d'hébergement et de réadaptation pour personnes souffrant d'un trouble de santé mentale, etc.) sont aussi considérées comme appartenant à cette catégorie (17).

Au Québec, il y a environ **10 000 personnes en situation d'itinérance visible**, dont 47% à Montréal, **soit 4690 personnes** (18). Ces chiffres ne sont qu'une estimation. Le nombre réel de personnes est assurément plus élevé. On ne compte toutefois que **1500 places d'hébergement** d'urgence et de transition à Montréal en 2024 (19).

Itinérance cachée : « Personnes logées provisoirement [ou] vivant temporairement avec d'autres [famille ou amis] » (20). « Personnes qui [...] changent fréquemment de type de logement » (21). Elles n'ont pas, comme tout locataire dûment signataire d'un bail, le droit au maintien dans les lieux (22).

L'itinérance cachée se caractérise par **l'absence de stabilité dans la situation domiciliaire**. Ces personnes peuvent être temporairement sans logement, mais n'auront pas recours aux ressources d'hébergement, car elles seront en mesure de trouver un endroit où dormir en attendant.

Une personne logée temporairement quelque part ou qui change constamment de lieu de résidence après de courtes périodes dans un même lieu sera considérée comme étant en situation d'itinérance même si elle ne fréquente pas nécessairement les refuges ou qu'elle ne passe pas la nuit dehors. On parle d'itinérance cachée, car ce n'est pas autant visible que les autres formes d'itinérance. Cette réalité **complexifie l'intervention auprès de ces personnes**, car elles sont moins susceptibles d'avoir recours aux ressources d'aide dont elles pourraient bénéficier. Cependant, il s'agit de **la forme d'itinérance qui touche le plus grand nombre de personnes**.



Annie Archambault est intervenante; ayant elle-même connu la rue, elle sensibilise aux réalités de l'itinérance sur ses comptes Instagram et TikTok
<https://www.instagram.com/les2bordsdelaligne>

Environ **10,5% des Canadiens auraient vécu un épisode d'itinérance cachée** au moins une fois au cours de leur vie (23)

FACTEURS DE RISQUE



Un ensemble de facteurs peut conduire une personne à vivre un épisode d'itinérance au cours de sa vie. Toutefois, il est important de rappeler que cette réalité découle directement de causes sociales et économiques. La crise de l'itinérance à laquelle nous faisons face est le résultat de la **pénurie de logements abordables, de la hausse du coût de la vie et des revenus insuffisants**. Dans la prochaine section, nous présenterons les facteurs sociaux de production de l'itinérance.

Pauvreté et crise du logement

Bien que personne ne soit à l'abri de vivre un épisode d'itinérance, certaines populations risquent davantage d'y être confrontées au cours de leur vie. La crise du logement et la pauvreté sont des facteurs déterminants dans la production de l'itinérance. Avec la hausse des loyers que l'on connaît actuellement, **les logements sont de plus en plus inaccessibles pour les personnes à faibles revenus**. Depuis 2020, les organismes de défense des droits des locataires notent aussi une augmentation considérable des cas d'éviction forcée : entre 2022 et 2023, le nombre de cas comptabilisés par les organismes a connu une hausse de 132% (25).

L'expulsion est la cause la plus déclarée pour expliquer la perte du dernier logement chez les personnes en situation d'itinérance visible (24)

41,8% des personnes déclarent les **difficultés financières** comme la cause principale d'une situation d'itinérance (28).

- Les personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires sont surreprésentées au sein de la population itinérante par rapport à la population générale (26).
- 62% des personnes en situation d'itinérance sont des prestataires d'aide sociale (27). Le chèque d'aide sociale pour une personne seule correspond à 829 \$ par mois.

Les montants des prestations d'aide sociale étant **insuffisants pour subvenir aux besoins de base**, plusieurs ne sont plus en mesure de se procurer un logement, de se reloger en cas d'éviction ou d'assumer une hausse de loyer trop importante.

Les personnes les plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté sont les premières victimes de la crise du logement et donc aussi les plus à risque d'itinérance : une personne ayant un faible niveau de scolarité ou de revenus est davantage exposée à la possibilité qu'elle ne puisse pas se reloger rapidement en cas d'éviction ou d'augmentation de loyer significative.



Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) mène différentes actions et campagnes pour le droit au logement, en particulier pour le logement social, notamment lors de cette campagne « La clé, c'est le logement social ! »
<https://www.frapru.qc.ca/cle/>

Dépendances et surdoses

58% des personnes en situation d'itinérance visible rapportent avoir connu un trouble lié à la consommation de substances (29). Il s'agirait d'une des causes les plus importantes expliquant la perte du dernier logement des personnes en situation d'itinérance (30).

Les problèmes de consommation peuvent être un facteur ayant mené à une situation d'itinérance autant qu'ils peuvent être survenus ou s'être aggravés après l'entrée à la rue. La consommation de substances peut devenir un moyen pour tolérer les aspects difficiles et souffrants du quotidien de la rue : températures extrêmes, faim, solitude, préjugés, etc. Or, la **stigmatisation associée à la consommation** de substances a pour effet d'exposer les personnes utilisatrices de drogues à de nombreux **préjugés** et à être victime de **discrimination** (31). Leurs **interactions avec les professionnel-le-s de soin** sont plus difficiles, ce qui nuit à leur **accès aux services de santé** (32).

Les personnes en situation d'itinérance sont aussi plus à risque de subir les méfaits associés à la consommation de substances, notamment en raison des conditions dans lesquelles elles sont amenées à consommer (33). En effet, les conditions matérielles et sociales de vie qui caractérisent **l'itinérance augmentent les risques de décès par surdose** (34). Les personnes non logées sont aussi largement surreprésentées parmi les hospitalisations pour intoxication liée à la consommation de substances (35).



Une vidéo de l'institut national de santé publique du Québec (2012) qui invite à reconsidérer les personnes utilisatrices de drogue

<https://www.youtube.com/watch?v=IE-ZPuSxfMU>

Problèmes de santé

Le logement est un **déterminant majeur de la santé** (36). Le fait de vivre une situation d'itinérance a des impacts sur l'état et les conditions de santé des personnes. Par exemple, **l'instabilité résidentielle induit un plus grand risque de mortalité**, une augmentation des risques de maladies cardiaques, de l'hypertension artérielle, de l'anxiété et de la dépression (37).

À Montréal, 59 % des personnes en situation d'itinérance visible rapportent un problème de santé mentale et 45 % rapportent une ou plusieurs conditions médicales ou maladies physiques.

Les problèmes de santé sont aussi identifiés par 16,5 % des personnes comme un facteur contribuant à une situation d'itinérance (38).

Milieu familial et violence conjugale

Le contact avec des formes de violence, dans l'environnement familial ou dans le cadre d'une relation conjugale, constitue un facteur de risque important à l'effet de vivre un épisode d'itinérance. En effet, **les problèmes relationnels constituent le deuxième facteur en importance conduisant à l'itinérance** (39).

29% des personnes en situation d'itinérance ont été en contact avec la protection de la jeunesse dans leur vie, que ce soit par le biais d'un placement en famille d'accueil ou dans un autre milieu institutionnel. Cette proportion augmente chez les personnes en situation d'itinérance cachée (36%) (40).

La violence conjugale est aussi l'une des principales causes d'itinérance chez les femmes (41); (42).



LES MULTIPLES VISAGES DE L'ITINÉRANCE

Personnes autochtones

Pour des raisons historiques et politiques liées à la colonisation (déplacement historique et continu, séparation géographique, perturbation mentale, déséquilibre, génocide culturel et déconnexion spirituelle vécus par les individu-e-s, les familles et les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis), **les personnes autochtones sont plus à risque de vivre une situation d'itinérance** (43).

Alors qu'elles constituent environ 0,6% de la population montréalaise, elles représentent 20 fois plus, soit 12% des personnes en situation d'itinérance visible de la ville. Entre 40 et 45% de ces personnes appartiendraient à la communauté Inuit (44). La surreprésentation de la communauté Inuit découle de **la colonisation plus récente des villages nordiques qui a perturbé leurs modes de vie et leur organisation communautaire** (45). Les membres de cette communauté sont amenés à devoir quitter leurs communautés pour se rendre vers les grandes villes pour de multiples raisons : accompagner un proche, chercher un emploi, obtenir des services médicaux, poursuivre des études, etc. (46).

La discrimination et le **racisme systémique** qui persiste encore dans nos institutions à l'endroit de cette population historiquement opprimée contribuent aussi à leur surreprésentation. Les générations ayant souffert **des abus et violences des politiques d'assimilation et du système des**

pensionnats ont été traumatisées et perturbées à plusieurs niveaux. Ces conséquences dramatiques ont eu des impacts à long terme sur les générations suivantes et continuent de se faire sentir aujourd'hui. De plus, les membres des communautés autochtones subissent énormément de **préjugés et de discrimination lorsqu'ils accèdent aux services de santé et de services sociaux**, ce qui contribue à les précariser davantage, faute de pouvoir recevoir adéquatement l'aide et le support dont ils ont besoin (47).

De nombreux autres facteurs sociaux découlant des impacts de la colonisation contribuent aussi à rendre les populations autochtones plus à risque d'itinérances : ciblage par le système de protection de la jeunesse, obstacles à l'éducation, pauvreté, chômage, sous-emploi, toxicomanie, violence conjugale, profilage, surreprésentation au sein de la population carcérale, précarité en matière de logement, etc. (48).



La boîte à outils décoloniale propose un parcours

d'autoformation pour comprendre les impacts de la colonisation et cheminer vers une alliance significative entre les Peuples. Elle a été développée par Mikana, le réseau de la communauté autochtone de Montréal et le bureau de l'engagement communautaire de l'université Concordia :

<https://mikana.ca/la-boite-a-outils-decoloniale-parcours-educatif/>

Femmes

L'itinérance féminine se caractérise par son invisibilité. Pour des raisons de sécurité, de dignité et pour préserver les liens sociaux, **les femmes sont plus susceptibles de se retrouver en situation d'itinérance cachée** (49).

La proportion de femmes au sein de la population itinérante augmente : alors qu'elles représentaient 23% en 2018, les données les plus récentes montrent **qu'elles constituent maintenant 29% des personnes en situation d'itinérance** visible à Montréal (50).

Les facteurs et raisons qui conduisent les femmes à vivre un épisode d'itinérance comportent quelques spécificités par rapport à d'autres groupes. Elles évoquent davantage certaines raisons pour expliquer la perte de leur dernier logement, soient les **mauvais traitements et un conflit avec leur partenaire** (51). Elles ont aussi davantage recours aux services d'hébergement pour personnes victimes de violence. Non seulement les violences sexuelles constituent une cause importante de l'itinérance chez les femmes, mais **elles sont aussi plus susceptibles d'être victimes d'abus à la suite de leur entrée à la rue** (52).



Sept femmes engagées au parcours unique, de la rue à la recherche, se sont réunies autour d'une expérience commune : l'itinérance au féminin. Elles ont fondé le groupe qu'elles nomment les PARRFAITES (Paires-Aidantes de la Rue à la Recherche au Féminin, Aide, Témoignages et Sensibilisation).

Elles témoignent ici :

<https://youtu.be/dvdjJGdlOLs?si=C71MxRP4dQd6uP8o>

En raison des inégalités économiques qui persistent entre les genres (accès au marché du travail, revenus inférieurs, emplois plus précaires, impact de la maternité et de la monoparentalité sur la carrière) **les femmes seraient aussi plus touchées par les facteurs liés à la pauvreté et à la conjoncture économique** (53). Les mesures d'austérité et les changements fragilisant les programmes sociaux impactent davantage les femmes et constituent des facteurs explicatifs de l'itinérance féminine.

Diversité sexuelle et de genre

Les personnes s'identifiant à une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité et à un genre autre que celui assigné à leur naissance sont surreprésentées au sein de la population itinérante. Alors que 2% des Québécois-e-s s'identifient comme homosexuel-le-s, les membres de ce groupe représentent 3,1 % des personnes en situation d'itinérance visible (54). Même scénario du côté des personnes s'identifiant comme bisexuel-le-s : alors que ces dernières ne représentent que 1,7% de la population générale, elles comptent pour 6,1% des personnes en situation d'itinérance visible (55). Cette surreprésentation est encore plus grande chez les jeunes de la rue : **les jeunes issu-e-s de la diversité sexuelle et de genre représentent 29% des jeunes de la rue** contre 10 à 15% des jeunes de la population générale (56).

Des facteurs spécifiques contribuent à la précarisation des personnes issues de la diversité sexuelle et de genre et expliquent pourquoi

elles sont plus susceptibles de vivre un épisode d'itinérance. Les membres de la communauté 2SLGBTQIA+ vivent de nombreuses formes de **violences** et de **discriminations** et sont la cible de multiples préjugés qui s'expriment notamment dans les sphères de **l'accès à l'emploi**, au **logement** et aux **soins de santé et services sociaux**. Cela les rend plus vulnérables et augmente leurs risques de connaître un épisode d'itinérance au cours de leur vie.

Ces personnes rapportent aussi plus souvent certains motifs pour expliquer la perte de leur logement, notamment des **problèmes de santé mentale** et un **conflit avec un ou une parent-e ou tuteur-trice** (57). En effet, le **rejet parental** (expulsion, négligence violence physique ou verbale, tentative de contrôle de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre du jeune) est la raison la plus importante expliquant l'itinérance des jeunes faisant partie de la diversité sexuelle et de genre (58).

Toutefois, les ressources et services d'aide en itinérance ne sont pas toujours accessibles et adaptés aux besoins des membres de la communauté 2SLGBTQIA+. Les refuges non mixtes, les dortoirs, les salles de bain non individuelles, entre autres, peuvent constituer des **barrières à l'accès aux ressources** pour ces personnes qui sont aussi **plus à risque de subir des agressions dans ces espaces**.



Le Conseil québécois LGBT réunit plus de 80 organismes à travers le Québec; l'organisme développe des actions, formations et outils pour défendre les droits des personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres. Il a notamment développé un projet « Itinérance LGBTQIA2+ » :

<https://conseil-lgbt.ca/projet-iti/>



Le RAPSIM (Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal) a porté une campagne de sensibilisation en collaboration avec le Conseil québécois LGBT (CQ-LGBT), le Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes (PPLIF), et la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM). Vous pouvez trouver les différents vignettes ici :

<https://rapsim.org/2023/12/18/parlonsitinérance-inclusiondabord/>



Personnes âgées

Le principal facteur de risque de l'itinérance chez les personnes âgées de 50 ans et plus est l'**éviction** (68). En raison de la **crise du logement**, le nombre de personnes qui se retrouvent à la rue après 50 ans est en croissance.

Elles sont aussi plus susceptibles d'être affectées par des **problèmes de santé** et que ceux-ci soient la cause de la perte d'un logement (69). Étant donné que l'itinérance a des conséquences importantes sur l'état de santé des personnes, les gens de la rue connaissent des problèmes de santé propres au vieillissement plus tôt dans leur vie. **L'espérance de vie des personnes en situation d'itinérance serait de 10 à 20 ans de moins par rapport aux personnes logées** (70).



Les visages de l'itinérance: une vidéo réalisée à l'initiative de l'Union des Municipalités du Québec dans le cadre du Sommet sur l'itinérance.
<https://www.youtube.com/watch?v=-wipJLBmH8c>



Un balado visant à démonter les mythes et préjugés qui entourent l'itinérance, animé par France Labelle, fondatrice et directrice générale du Refuge des jeunes de Montréal depuis 1989:
<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/balados/11674/regards-sur-litinerance>

Jeunes

L'itinérance jeunesse renvoie à la réalité des jeunes qui vivent indépendamment de leurs parents, parentes ou **tuteur-trice-s** et qui ne sont pas en mesure d'avoir accès à un logement stable, sécuritaire et permanent (59). Les jeunes sont plus susceptibles d'appartenir à la catégorie de **l'itinérance cachée**, car ils, elles et iels ont plus tendance à avoir recours à des personnes de leur entourage pour être hébergé-e-s temporairement (60).

La situation d'itinérance ne découle pas ici de la perte d'un logement, mais bien d'une rupture avec le réseau social. **Les jeunes quittent le foyer et perdent alors les liens desquels ils, elles et iels étaient tributaires**. Cette interruption de l'adolescence peut entraîner des **difficultés qui compromettent le passage à l'âge adulte**. De plus, le fait de vivre une situation d'instabilité résidentielle à un jeune âge peut générer des problèmes de santé mentale et risque d'affecter le développement physique, émotionnel et intellectuel de l'enfant (61).

Les facteurs de risques propres à l'itinérance jeunesse sont généralement liés à des ruptures familiales. Avant de se retrouver dans la rue ou dans les refuges d'urgence, plusieurs vivent d'abord temporairement chez des proches (ami-e-s ou membres de la famille). La rupture peut avoir été causée par un **conflit avec un-e membre du domicile**, une **agression**, une **situation dangereuse, d'abus**, ou encore de **négligences** (62). Les conflits liés à l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre sont aussi un facteur majeur de l'itinérance chez les jeunes.

Les contacts avec le système de protection de la jeunesse augmentent aussi les risques de vivre un épisode d'itinérance : **environ un-e jeune de la rue sur deux aurait eu des contacts d'une manière ou d'une autre avec les services de protection de la jeunesse** (63).



Mikah Youbi a vécu l'itinérance à partir de l'adolescence.

Aujourd'hui, il est fondateur de **Renaitre de la rue**, un organisme qui accompagne les jeunes en situation d'itinérance avec une approche humaine, enracinée dans son propre vécu. Une entrevue sur CIBL :

<https://baladoquebec.ca/cibl-101-5-fm-les-forces-fraiches/les-forces-fraiches-litinerance-jeunesse-avec-mikah-youbi-renaitre-de-la-rue>

Demandeurs, demandeuses d'asile et personnes au statut migratoire précaire

Les personnes demandeuses d'asile ou ayant un statut migratoire précaire subissent de nombreux obstacles dans l'accès aux services dans divers domaines dont le logement, la santé et les services sociaux. En effet, cette situation a **des répercussions directes sur la possibilité de bénéficier de prestations ou de services** de même que sur le degré de couverture auquel la personne a droit. Par exemple, les personnes qui demandent l'asile ne sont pas couvertes par la RAMQ et ont accès seulement à certains services médicaux via le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Elles n'ont pas non plus accès à tous les programmes d'aide et d'accès au logement. Depuis quelques années, les personnes migrantes et à statut précaire **fréquentent de plus en plus les ressources d'aide en itinérance** (64).

Plusieurs facteurs de risque peuvent générer une situation d'itinérance chez ces personnes. D'abord, la **perte du statut migratoire** peut avoir des conséquences significatives étant donné qu'elle peut entraîner la perte du logement et l'interdiction de travailler (65). Ensuite, les **traumatismes liés aux difficultés du parcours migratoire** peuvent causer des enjeux de santé mentale. De plus, étant séparées de leurs proches, ces personnes se retrouvent isolées et très vulnérables, ce qui les met plus à risque d'itinérance (66). Étant généralement précaires sur le plan financier, les familles et les personnes migrantes sont aussi **parmi les premières victimes de la crise du logement**, d'autant plus qu'elles sont susceptibles de vivre de la discrimination dans leurs démarches pour se trouver un logement (67).

Les personnes migrantes sont donc plus à risque d'itinérance que les citoyen-ne-s et résident-e-s permanent-e-s. Toutefois, les ressources d'aide et les hébergements ne sont pas adaptés à la réalité et aux besoins de ces populations.



Le CERDA (Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique des réfugiés et des demandeurs d'asile) a développé une mini-trousse de ressources qui permet de mieux comprendre les différents parcours ainsi que les services offerts au Québec :
cerda.info/carnetsderoute



Le Collectif Bienvenue a développé un bottin de ressources spécialisé multilingue (français/anglais/espagnol/portugais); il recense différentes ressources (logement, santé, emploi, ...) que les personnes peuvent utiliser de façon autonome : **Le Guide de Bienvenue**
(zendesk.com)

JUDICIARISATION ET PROFILAGE SOCIAL

En 2009, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) a rendu un rapport qui conclut que les personnes en situation d'itinérance à Montréal sont victimes de **profilage social** (71).

Le profilage désigne un traitement différencié qui constitue une forme de **discrimination** allant à l'encontre du droit à l'égalité reconnu par les chartes canadienne et québécoise. Quand on parle de profilage social, on fait référence à la tendance observée chez les corps policiers à **sanctionner davantage certaines infractions commises par des individu-e-s provenant de certains groupes**, notamment les personnes en situation d'itinérance.

Les personnes en situation d'itinérance sont régulièrement visées par des constats d'infraction pour des comportements qui peuvent être liés à des stratégies de survie ou à des activités associées à la sphère privée. En l'absence d'espace intime ou de lieu privé à leur disposition, **elles n'ont d'autre choix que d'adopter ces comportements dans l'espace public** (72). Par exemple, les personnes en situation d'itinérance sont souvent visées pour des infractions relatives à la consommation d'alcool ou de drogues en public, au fait de dormir sur un banc de parc ou de métro, ou encore au non-paiement d'un titre de transport (73).

Les personnes en situation d'itinérance reçoivent près de **40% de l'ensemble des constats d'infraction** émis en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public et des réglementations de la STM (74).

La judiciarisation de ces personnes vulnérables entraîne de nombreux effets néfastes et nuit à leurs possibilités de réinsertion sociale. D'abord, les personnes en situation d'itinérance ayant de très faibles revenus, voire aucun, il leur est impossible de payer les amendes associées aux infractions qu'elles ont commises. Lorsqu'elles reçoivent plus d'un constat, elles en viennent donc à accumuler des dettes judiciaires qu'elles seront manifestement incapables de rembourser. Ensuite, ce ciblage régulier dont elles sont l'objet crée chez elles un important sentiment d'injustice et une **perte de confiance envers les institutions** faisant obstacles à leurs démarches de réinsertion (75).



L'humoriste Jo Cormier a invité 4 personnes qui ont vécu la rue pour discuter itinérance sans tabou, avec authenticité et, évidemment, avec humour. Le résultat : 6 épisodes de balado de 20 min où s'entremêlent les voix de ces personnes ainsi que de différent.es intervenant.es (chercheur, psychologue, médiateur, ...):

<https://baladodiffusion.telequebec.tv/35/histoires-a-coucher-dehors>

DEUXIÈME PARTIE



COMMENT FAIRE FACE À DES SITUATIONS DIFFICILES ?



La cohabitation avec les personnes marginalisées peut engendrer des situations difficiles, voire conflictuelles. Heureusement, il existe des outils et des ressources pour nous aider à agir lorsque ces situations surviennent.

Vous trouverez ici quelques pistes de réponses pour vous outiller à interagir dans ce contexte.

Comment interagir avec les personnes en situation d'itinérance ?

Les bases d'une communication bienveillante et respectueuse avec les personnes marginalisées sont les mêmes que pour n'importe quelles autres personnes avec qui vous interagissez dans votre quotidien.

Si la présence ou le comportement d'une personne marginalisée vous importune ou vous dérange et que vous souhaitez l'aborder directement avec elle, ayez ces quelques principes en tête lorsque vous initierez la discussion :

- Ayez un message **clair et direct** (évités les longs détours qui risquent de rendre vos demandes confuses)
- **Nommer votre besoin** calmement et poliment
- Laissez la chance à l'autre de **nommer ses propres besoins**, enjeux ou contraintes
- Si la conversation dérive ou s'éloigne du sujet initial, tentez de **la recadrer ou proposez des alternatives** ou des pistes de solutions (par exemple, trouver une entente sur des conditions comme l'horaire ou la propreté)

Il se peut que la personne ne se montre pas ouverte à vos propositions ou qu'elle ne souhaite pas vous parler. Si la situation vous importune beaucoup et que vous souhaitez y remédier, vous pouvez alors faire appel aux différentes ressources qui existent pour vous accompagner dans cette démarche.

Il existe plusieurs types de ressources et de services ayant chacun leurs mandats spécifiques. Il est donc important de les connaître afin de comprendre quelle situation peut être prise en charge par quels acteurs (sociaux, communautaires et institutionnels) et quelles formes d'interventions.



Le RAIQ a développé un aide-mémoire simple, à imprimer pour avoir toujours sur soi, qui explique notamment la méthode D-O-U-C-E :

<https://raiiq.org/documentation/comment-agir-avec-une-personne-en-situation-derrance-ou-ditinerance/>

Quand contacter les travailleurs et travailleuses de rue ?

Plusieurs organismes du faubourg Saint-Laurent offrent des services de travail de rue (voir la cartographie des ressources à la fin du guide). Il est possible d'y avoir accès en contactant l'organisme ou directement les intervenant-e-s par **téléphone, texto** ou **courriel**. Voici quelques exemples de situations pour lesquelles vous pouvez faire appel aux travailleur-euse-s de rue :

- Seringues à la traîne autour de votre environnement de travail ou de votre lieu de résidence
- Vous êtes préoccupé-e pour la santé (physique ou mentale) ou la sécurité d'une personne marginalisée
- Vous souhaitez obtenir du soutien ou des conseils à propos d'une situation inconfortable ou dérangeante en lien avec la présence ou un comportement d'une personne marginalisée
- Vous souhaitez obtenir de l'aide pour entrer en contact avec une personne marginalisée afin d'ouvrir et favoriser le dialogue sur un conflit en ce qui a trait au partage de l'espace public (médiation)

Qu'est-ce que le travail de rue ?

Le travail de rue est une pratique dite de **proximité**, c'est-à-dire qu'elle s'effectue **directement dans les milieux de vie des personnes** vivant différentes formes de vulnérabilités sociales. Cette forme d'intervention se caractérise par le fait qu'elle vise l'accompagnement des personnes par la **création de liens significatifs** et ce, en allant à leur rencontre directement là où elles se trouvent.

L'intervention sera **confidentielle** et **volontaire**, toujours basée sur les **besoins exprimés par la personne**. Les intervenant-es en travail de rue ou de milieu effectuent différentes formes d'accompagnement et d'intervention. Par exemples, ils et elles peuvent être amené-es à faire des visites d'appartement, des accompagnements à la cour ou à des rendez-vous, de l'aide et du référencement vers des ressources, de la médiation, de la récupération de seringues, etc. (76)

Il est important de comprendre que **les travailleur-euse-s de rue et de milieu n'interviennent pas dans les situations d'urgence**. Il est toutefois possible de faire appel à leurs services pour plein d'autres types de situations. Par exemple, si vous êtes importuné-e par un comportement adopté de manière répété par une personne et que vous avez connaissance de la fréquence et du lieu dans le cadre duquel la personne s'y adonne généralement, vous pouvez en informer les intervenant-e-s. Ces dernier-ère-s ne se déplaceront pas immédiatement, mais pourront effectuer un suivi en passant sur les lieux dans les jours ou semaines suivants et tenter de trouver une solution le plus satisfaisante possible pour les différentes parties.

Pour des **situations qui n'impliquent pas de danger pour la sécurité, mais qui nécessitent tout de même une intervention rapide**, il est possible de faire appel aux équipes mobiles d'intervention et de médiation comme EMMIS. Par exemple, si vous apercevez une personne qui semble désorganisée sans constituer un danger pour elle-même ou pour autrui, il s'agit d'une situation dans laquelle ces équipes peuvent être sollicitées pour intervenir. Les équipes d'EMMIS sont disponibles **24/7** et ont pour mandat d'intervenir dans l'**espace public** sur des enjeux de **cohabitation sociale**.

Il est aussi possible de contacter la Ville via le **311** pour signaler un problème non urgent lié au partage de l'espace public. Par exemple, vous pouvez les contacter pour signaler la **présence de déchets, de débris, d'encombrants ou d'objets** accumulés et abandonnés sur le sol.

Le **211**, un service en ligne et par téléphone, offre aussi le **référencement** vers les organismes et les ressources qui pourraient être en mesure de répondre à votre situation.

Qu'est-ce qu'une situation d'urgence ?

Si vous vous sentez inconfortable face à une situation, ne vous mettez pas à risque contre votre gré. Faites-vous confiance et n'hésitez pas à faire appel aux services d'urgence. Lorsque vous êtes témoin ou victime de **violence**, d'un **acte criminel** ou encore que la **santé** ou la **sécurité** de quelqu'un-e ou la vôtre est compromise par une **situation dangereuse**, n'hésitez pas à appeler le **911**.

Ce genre de situations nécessitent de faire appel à des ressources en mesure de déployer rapidement des personnes qui pourront prendre en charge la situation. Par exemple, si vous êtes témoin d'une personne qui présente les symptômes d'une surdose (elle est allongée et ne semble pas respirer), une intervention des services médicaux d'urgence sera nécessaire dans les plus brefs délais.



Lors d'un stage avec le RAPSIM (Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal), des étudiantes en travail social ont réalisé un projet sur la cohabitation sociale sur les territoires de l'UQAM intitulé « dehors de dehors». Les différentes réflexions qui en découlent dépassent le territoire étudié :

<https://rapsim.org/2023/05/02/dehors-de-dehors-projet-de-stagiaires/>

Distinguer le danger réel d'un sentiment d'insécurité

Lorsque vous pensez être face à une situation que vous jugez urgente, il est bon de prendre un moment de recul pour analyser la situation. Avant d'appeler le 911, essayez d'abord d'identifier **s'il s'agit d'un réel danger ou si vos perceptions sont influencées par un sentiment d'insécurité**. Lorsque des personnes marginalisées adoptent des comportements pouvant être caractérisés de dérangeants, cela peut générer des sentiments d'inconfort ou de peur.

Lorsque de telles situations surviennent, il est donc important de prendre un moment pour se demander si ce sentiment est lié à un **danger réel** ou s'il résulte plutôt du **contexte inhabituel et inconfortable** avec lequel on est aux prises.

Si la **menace identifiée est réelle et concrète**, il y a lieu de faire appel aux services d'urgence. À l'inverse, si la situation ne présente **pas de risque imminent pour votre sécurité ou celle des autres**, vous pouvez plutôt réfléchir à d'autres manières d'atténuer votre sentiment d'insécurité : prendre du recul, vous déplacer vers un lieu où vous vous sentirez plus calme ou moins isolé-e-s, en parler avec son entourage ou avec des personnes de confiance, faire appel à des ressources pour mieux comprendre la problématique en jeu et trouver des pistes de solutions pour y remédier, etc.

Quoi faire en tant que commerçant-e ?

Les commerces de quartiers sont souvent **aux premières loges de la crise de l'itinérance** étant donné qu'ils constituent des endroits fréquentés régulièrement par les personnes marginalisées. En tant que personne qui détient un commerce ou qui y travaille, vous avez donc la possibilité de jouer un rôle considérable pour ces personnes.

Voici quelques exemples de gestes concrets que vous pouvez poser pour offrir de l'aide à une personne en situation de marginalité qui fréquente votre commerce :

- Lui permettre d'utiliser les toilettes
- Lui offrir un verre d'eau
- Lui permettre de recharger son téléphone (ou autre appareil électronique)
- Simplement offrir à la personne de rentrer un moment pour se reposer, se réchauffer ou se rafraîchir
- Discuter de vos besoins mutuels et établir à quelles conditions la personne peut dormir près du commerce (en-dehors des horaires d'ouverture, obligation de tout ramasser en partant, etc.)
- Proposer une rémunération en échange d'un service (par exemple balayer ou déneiger l'entrée du commerce)



En tant que citoyenne et citoyen, qu'est-ce que je peux faire pour aider ?

Si vous vous sentez préoccupé-e par la crise de l'itinérance à laquelle nous faisons face présentement, il y a plusieurs choses que l'on peut faire en tant que citoyen-ne pour manifester son soutien ou pour agir concrètement sur cet enjeu.

Les **petits gestes simples et concrets** n'ont certes pas la capacité de changer les choses profondément, mais ils peuvent faire une différence dans le quotidien des personnes marginalisées que vous côtoyez. Avoir une attitude respectueuse, sans jugement et bienveillante; par exemple, le simple fait de sourire et de saluer les personnes lorsque vous les croisez peut avoir un impact significatif dans la journée d'une personne.

Plusieurs organismes offrent des **formations** afin de vous outiller pour interagir avec les personnes marginalisées ou pour faire face à des situations délicates. N'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez y participer (voir la cartographie des ressources à la fin du guide).

Si vous avez plus de temps et d'énergie, il est aussi possible de faire du **bénévolat** auprès de plusieurs organismes du quartier qui offrent divers services aux personnes marginalisées (voir la cartographie des ressources). La participation citoyenne fait partie des valeurs et principes fondamentaux des organismes communautaires. Une bonne manière de manifester son soutien à la cause est donc de **prendre part aux activités et à la vie associative de ces organismes**. Par exemple, en devenant membre d'un organisme, vous pourrez participer et voter aux assemblées générales; vous pourrez aussi recevoir les actualités et les invitations aux activités de l'organisme, ainsi qu'à des événements collectifs comme la Nuit des sans-abris.

Prendre le temps de **s'informer**, en suivant les **publications des organismes sur leurs sites et leurs réseaux sociaux**, permet aussi de mieux comprendre leur réalité, les ressources dont ils disposent et les projets qu'ils mettent en place. Des regroupements, comme le RAPSIM, ou des centres de recherche, comme le CREMIS, font aussi des communications qui aident à mieux comprendre le contexte dans lequel se déploie l'itinérance.

Si vous êtes en **contact avec des enfants, en tant que parent ou éducatrice**, par exemple, des ressources existent pour vous aider à faire du sens de situations qu'ils peuvent avoir du mal à comprendre.. L'Anonyme a fait un document qui donne quelques conseils pour approcher ce genre de conversations; vous pouvez aussi vous rapprocher d'un organisme pour leur demander des conseils.

TROISIÈME PARTIE



L'engrenage St-Roch, un organisme de Québec, a réalisé une infographie qui résume les facteurs qui mènent à l'itinérance, et les moyens collectifs de lutter contre le phénomène :

https://www.engrenagestroch.org/wp-content/uploads/2024/05/Schema_quest-ce-que-litinerance-et-comment-lutter-collectivement-1.pdf?_gl=1*v48zg0*_up*MQ.*_ga*MTAxMzMzOTM2My4xNzQwNjgwODMw*_ga_FGG95BPKB9*MTc0MDY4OTc3Mi4yLjEuMTc0MDY4OTc3NS4wLjAuMA

RESSOURCES

Répartition des compétences et des responsabilités



La réponse publique au phénomène social de l'itinérance et à ses enjeux connexes fait appel à l'intervention de plusieurs paliers et niveaux de gouvernance. Comme il peut devenir complexe de se retrouver dans ce vaste réseau d'acteurs sociaux, communautaires et institutionnels impliqués dans la gestion de l'itinérance, nous vous présentons ici les grandes lignes de la répartition des compétences en matière d'itinérance.

Les **organismes communautaires** offrent une grande variété de services destinés à accompagner et à répondre aux besoins de base des personnes en situation d'itinérance. De par leur fonction et leur mission, ils sont directement en lien avec les personnes marginalisées. Voici quelques exemples de services que les organismes communautaires offrent :

- Plusieurs formes d'**hébergement**s à court, moyen et long terme (refuges, maisons d'hébergement, logements supervisés avec accompagnement communautaire)
- Des **centres de jour et de soir** qui accueillent les personnes et leur offrent un lieu de répit pour se réchauffer, se rafraîchir, entamer des démarches avec l'accompagnement d'un-e intervenant-e, bénéficier d'un service d'entreposage, utiliser les installations sanitaires (toilettes, douches, buanderies), obtenir de l'aide alimentaire, etc.
- Des **services de vérification des substances** et de **consommation supervisée** pour les utilisateur-trice-s de drogues (sites fixes et unités mobiles)
- Des intervenant-e-s sociaux en **travail de rue**, de **proximité** et de **milieu**

La réduction des méfaits : Plusieurs organismes qui œuvrent dans le domaine de l'itinérance ont dans leurs principes d'intervention la réduction des méfaits. Cette approche a pour objectif de réduire les conséquences négatives prévisibles d'une situation. Ancrée dans les principes d'**humanisme** et de **pragmatisme**, l'approche vise à redonner du pouvoir aux personnes sur leur situation plutôt que de tenter d'éliminer un comportement. Elle a pour objectif de privilégier la **santé** et la **sécurité** des personnes directement touchées par une problématique sociale, d'une part, et, d'autre part, de la collectivité. Historiquement, cette approche est souvent associée à l'intervention dans le domaine de la consommation de substances. Plutôt que de viser l'abstinence et la répression, une intervention s'inscrivant dans la réduction des méfaits consisterait à **offrir les conditions permettant une consommation sécuritaire**. Par exemple, cela peut consister à fournir du matériel de consommation propre et stérile, à offrir des services de vérification des substances ou de consommation supervisée, à faire de la sensibilisation sur les pratiques de consommation sécuritaire, etc. (77)



Les installations sanitaires manquent dans les espaces publics, et cela entraîne des inconvénients pour plusieurs populations, par exemple les personnes itinérantes ou les personnes enceintes. Un projet de EauSecours, avec l'organisme REsPIRE et la CDC Plateau-Mont-Royal, a illustré ce besoin ici :

<https://eausecours.org/agir/toilettes/>

Les **municipalités** sont aussi un acteur important sur de nombreux aspects liés à la gestion de l'itinérance. D'abord, elles sont les principales responsables de la **planification, de l'aménagement, de l'entretien et du contrôle des espaces publics**. Elles ont ainsi la possibilité d'opter pour des configurations plus ou moins adaptées aux besoins des personnes qui les fréquentent, notamment les personnes marginalisées. En collaboration avec les services de police, elles assument aussi la responsabilité d'assurer la **sécurité urbaine** et la **cohabitation**. Les villes et les arrondissements ont donc un rôle important à jouer dans la mise en place d'un environnement favorisant le partage de l'espace public et la cohabitation sociale. Elles peuvent aussi faciliter le développement de logements sociaux, que ce soit par l'adoption de réglementation en la matière ou via des ententes de financement avec le gouvernement du Québec.



Le gouvernement **provincial** joue un rôle important en ce qui a trait à la détermination des orientations générales et des principes qui guident l'attribution des ressources en ce qui concerne l'itinérance. En effet, le Québec ayant compétence dans les domaines de la **santé et des services sociaux, de l'habitation et du soutien aux organismes communautaires**, il assure de nombreuses responsabilités en lien avec cet enjeu. La quantité et le financement de plusieurs ressources en la matière relèvent donc de sa compétence (services d'hébergement d'urgence et de transition, centres de jour et de soir, logements avec accompagnement). Les services de santé offrent aussi des programmes répondant à des problématiques connexes de l'itinérance comme les troubles de santé mentale et les dépendances.



Le RAPSIM a créé une série de vidéos sur les différents types de logement social, intitulée « les murs qui nous habitent ». Elle permet d'aller à la rencontre de différents organismes et de leurs locataires :

<https://rapsim.org/2022/12/21/les-murs-qui-nous-habitent-lancement-dune-web-serie-sur-le-logement-social/>

Enfin, le gouvernement **fédéral** intervient aussi dans plusieurs domaines liés à l'itinérance. Il offre des **programmes d'accompagnement en logement** (programme *Vers un chez soi*) et de **santé publique**, notamment en matière de toxicomanie. Il octroie aussi du **financement aux services communautaires** en matière de prévention et d'insertion.

Barrières à l'accès aux ressources

Bien que le réseau des acteurs qui œuvrent auprès des personnes marginalisées présente une offre diversifiée répondant à différents besoins, il existe de **nombreuses barrières qui nuisent à la possibilité pour ces personnes d'avoir accès aux ressources qui leur sont destinées**. Les personnes marginalisées ayant souvent vécu de nombreuses ruptures concernant différents aspects de leur vie, elles ont généralement moins confiance envers les institutions et ont moins tendance à aller chercher les services dont elles pourraient bénéficier.

Une multitude de raisons peuvent expliquer le refus par ces personnes de fréquenter certaines ressources. Entre autres, la non-connaissance de la **langue**, les **différences culturelles**, les **expériences passées négatives**, la rigidité des **structures administratives**, **l'emplacement** ou les coûts liés au **transport**, les **modes de fonctionnement**, les **règles d'admission** et le **manque de places** constituent tous des éléments pouvant faire obstacle ou nuire à l'accessibilité des ressources et services.

De plus, plusieurs personnes marginalisées peuvent être méfiantes en raison de **préjugés** et de la **discrimination** que subissent les membres de certaines populations lorsqu'elles ont recours aux services. Notamment, les personnes autochtones, les personnes issues de l'immigration ou de la diversité sexuelle et de genre, les femmes, les personnes utilisatrices de drogues et les personnes ayant des troubles de santé mentale sont plus à risque de vivre des expériences négatives dans leurs interactions avec les professionnel·le·s et intervenant·e·s.

Le phénomène croissant des **campements** est en partie lié à ces multiples barrières à l'accès aux ressources ou aux programmes de sortie de rue. En effet, des personnes qui ne veulent ou ne peuvent pas fréquenter les refuges choisissent plutôt de se regrouper en campement afin de **créer une communauté et de mieux répondre à leurs besoins**. Cette structure leur permet de s'unir afin de mieux se protéger et s'entraider face à leurs conditions de vie en développant des liens de solidarité et un sentiment d'appartenance. Toutefois, les personnes qui habitent en campement vivent avec le risque constant de se faire déplacer ou démanteler par les autorités publiques. Cette pratique entraîne de **nombreux effets négatifs sur la santé et le bien-être** de ces personnes : isolement, perte d'un réseau de soutien ou de liens avec des intervenant·e·s, dégradation des conditions de vie, etc. (78).



Le Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ) a créé différentes vignettes pour documenter le phénomène :

<https://raiiq.org/actualite/vignettes-itinerance-et-campements-faire-face-a-la-crise-et-renverser-la-tendance/>



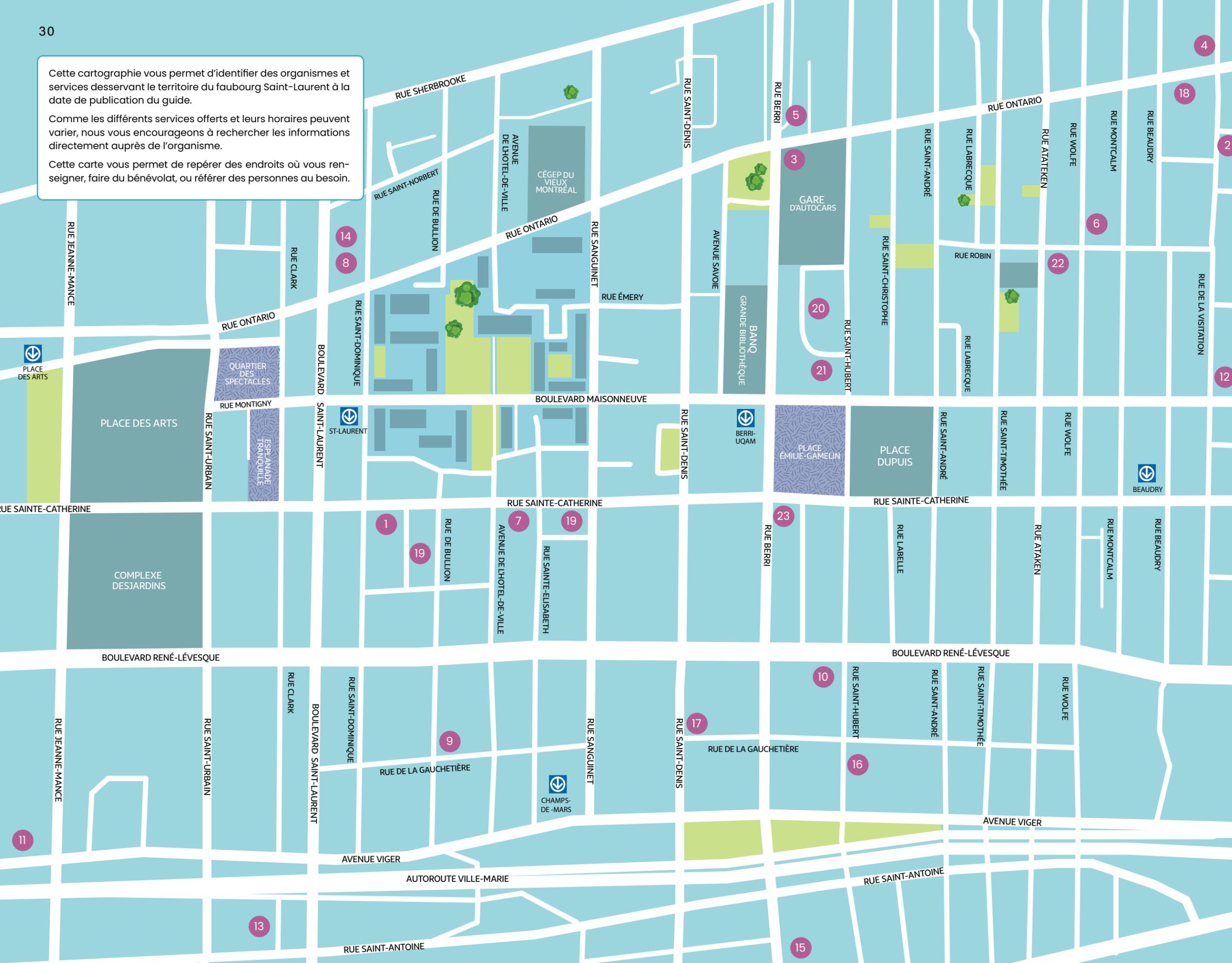
Pour continuer à s'informer :

- La page du **Service Régional en itinérance** recense différentes informations, comme une liste des services d'hébergement d'urgence ou les fascicules sur le dénombrement 2022 des personnes en situation d'itinérance visible à Montréal:
<https://ccsmtlpro.ca/documentation-par-sujet/itinerance>
- Le RAPSIM a réalisé un site Web qui sensibilise à la **chance d'avoir 4 murs**, outil au sujet des ressources en itinérance, et propose différents façons de faire partie de la solution:
<https://chancedavoir4murs.com/>
- Il a aussi édité une revue qui illustre les **nombreux visages de l'itinérance**, et propose aussi des ressources à lire ou à écouter:
<https://rapsim.org/wp-content/uploads/2024/07/Revue-2023-RAPSIM.pdf>
- Le **Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS)** a fait un colloque en 2012 intitulé « L'itinérance en quelques minutes »; les savoirs qui y ont été échangés ont été captés dans un livret électronique :
https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2021/05/Ebook_itinerance_en_bref-1.pdf
- Des ressources sur un site français, comprenant donc quelques informations spécifiques à ce territoire, mais dont l'essentiel est applicable ici : un petit **guide pour aller à la rencontre des personnes sans-abri**.
<https://www.simplecommebonjour.org/>

Cette cartographie vous permet d'identifier des organismes et services desservant le territoire du faubourg Saint-Laurent à la date de publication du guide.

Comme les différents services offerts et leurs horaires peuvent varier, nous vous encourageons à rechercher les informations directement auprès de l'organisme.

Cette carte vous permet de repérer des endroits où vous renseigner, faire du bénévolat, ou référer des personnes au besoin.



LÉGENDE

Installations du CCSMTL

1. CLSC Sainte-Catherine
2. CLSC de la Visitation

Ressources communautaire / Travail de proximité et itinérance

3. Premier arrêt
4. GEIPSI
5. Société de développement social (SDS)
6. Le Tournant
7. Sac à dos
8. Centre d'amitié autochtone
9. Projets Autochtones du Québec (PAQ)
10. Maison du Père
11. Rue des Femmes
12. OBM / Pavillon Patricia Mackenzie
13. OBM / Pavillon Webster et Café Mission
14. PAQ2
15. Accueil Bonneau
16. Maison Akhwà:tsire
17. Présence Compassion

Dépendance

18. Spectre de rue
19. Cactus Mtl

Autres ressources

20. Ma Chambre
21. Coopérative Les Valoristes
22. Centre de soir Denise Massé (santé mentale)
23. Cantine des Oeuvres St-Jacques

Organismes basés à l'extérieur offrant des services dans le faubourg

L'Anonyme
 Dans la rue
 Médecin du Monde
 YMCA (Dialogue)
 Stella
 RÉZO

BIBLIOGRAPHIE

- (1) Parazelli, M. et Carpentier, M.-È. (2016). Imaginaires collectifs du partage de l'espace public avec les personnes en situation de marginalité à Montréal et à Québec (1993-2012). *TSANTSA – Journal of the Swiss Anthropological Association*, 21, à la p. 51.
- (2) Fontaine, A., Lapointe, F. et Doré, B. V. (2019). Une intervention de proximité pour une meilleure inclusion des personnes en situation d'itinérance. *Le Sociographe*, 67(3), XXIX-XL.
- (3) Guindon, M. (2009). Cohabitation et mixité sociale : de l'exclusion au débat collectif. *Revue du CREMIS: Ailleurs et autrement – Questions de pratiques en santé mentale*, 2(1).
- (4) Chouinard, A., Dalcourt, A.-C., Gagné, A., Huppé, I. et Lemieux, G. (2007). *Une histoire illustrée du faubourg Saint-Laurent* [Brochure illustrée]. Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, Service aux collectivités (UQAM), Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQAM), Centraide et Arrondissement de Ville-Marie.
- (5) Aranguiz, M. (2005). Les pouvoirs urbains et la prise en charge des vagabonds à Montréal : le cas du refuge municipal Meurling (1914-1929). *Déviance et Société*, 29(2), à la p. 183.
- (6) *Ibid.*
- (7) Parazelli, M. et Bourbonnais, M. (2021). Gestion publique des personnes en situation de marginalité à Montréal: quelques repères historiques. Dans M. Parazelli (dir.), *Itinérance et cohabitation urbaine* (1^{re} éd., p. 41-86). Presses de l'Université du Québec, à la p. 43.
- (8) Aranguiz, M. (2005). Les pouvoirs urbains et la prise en charge des vagabonds à Montréal : le cas du refuge municipal Meurling (1914-1929). *Déviance et Société*, 29(2), 181-199.
- (9) Bélanger, H. (2015). *Le logement dans le faubourg Saint-Laurent : facteur de changement social?* Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, Service aux collectivités UQAM et Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM.
- (10) Parazelli, M. et Bourbonnais, M. (2021). Gestion publique des personnes en situation de marginalité à Montréal: quelques repères historiques. Dans M. Parazelli (dir.), *Itinérance et cohabitation urbaine* (1^{re} éd., p. 41-86). Presses de l'Université du Québec, à la p. 47.
- (11) *Ibid.*, à la p. 68.
- (12) Fontaine, A. (2024). La collaboration intersectorielle entre le réseau public de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires impliqués dans l'intervention de proximité auprès des personnes désaffiliées et marginalisées à Québec [Rapport de recherche]. Université Laval, Centre de recherche Jeunes, familles et réponses sociales (JEFAR), à la p. 4.
- (13) Labesse, E. M., St-Louis, A., Ades, J., Robitaille, É. et Bergeron, P. (2021). *Logement et inégalités sociales de santé en temps de COVID-19 : des stratégies pour des logements abordables et de qualité*. Institut national de santé publique du Québec, à la p. 4.
- (14) Gaetz, S., Friesen, A., Harris, B., Hill, C., Kovacs-Burns, K., Pauly, B., Pearce, B., Turner, A. et Marsolais, A. (2012). *Définition canadienne de l'itinérance*. Publications de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- (15) *Ibid.*
- (16) Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec* [Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022]. Gouvernement du Québec, à la p. 62.
- (17) *Ibid.*
- (18) *Ibid.*, à la p. 58.
- (19) Ville de Montréal. (2024). *Consultation sur les conditions de succès visant à assurer une intégration harmonieuse des ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole*. Office de consultation publique de Montréal, à la p. 8.
- (20) Labesse, E. M., St-Louis, A., Ades, J., Robitaille, É. et Bergeron, P. (2021). *Logement et inégalités sociales de santé en temps de COVID-19 : des stratégies pour des logements abordables et de qualité*. Institut national de santé publique du Québec, à la p. 4.
- (21) Gravel, M.-A. (2020). *Itinérance cachée: définitions et mesures. Au Québec et à l'international*. Institut de la statistique du Québec, à la p. 10.
- (22) Gaetz, S., Friesen, A., Harris, B., Hill, C., Kovacs-Burns, K., Pauly, B., Pearce, B., Turner, A. et Marsolais, A. (2012). *Définition canadienne de l'itinérance*. Publications de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.

(23) Statistique Canada. (2023, 6 décembre). *Itinérance : comment en arrive-t-on là?* StatsCan.

(24) Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec* [Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022]. Gouvernement du Québec, à la p. 95.

(25) Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). (2023). *Évictions forcées : 2023 année record*.

(26) Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec* [Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022]. Gouvernement du Québec, à la p. 94.

(27) *Ibid.*, à la p. 95.

(28) Statistique Canada. (2023, 6 décembre). *Itinérance : comment en arrive-t-on là?* StatsCan.

(29) *Ibid.*, à la p. 92.

(30) Infrastructure Canada. (2024). *Tout le monde compte 2020-2022 : résultats du troisième dénombrement ponctuel coordonné de l'itinérance au Canada à l'échelle pancanadienne*.

(31) Cazalis, A., Lambert, L. et Auriacombe, M. (2023). Stigmatization of people with addiction by health professionals: Current knowledge. A scoping review. *Drug and Alcohol Dependence Reports*, 9, 100196.

(32) Biancarelli, D. L., Biello, K. B., Childs, E., Drainoni, M., Salhaney, P., Edeza, A., Mimiaga, M. J., Saitz, R. et Bazzi, A. R. (2019). Strategies used by people who inject drugs to avoid stigma in healthcare settings. *Drug and Alcohol Dependence*, 198, 80-86.

(33) Plouffe, R., White, R., Orpana, H. et Grywacheski, V. (2024). *Étude descriptive des liens entre les hospitalisations pour intoxication liée à la consommation de substances et l'itinérance au Canada*, 44(5).

(34) Bertrand-Deschênes, A., Parent, A.-A. et Bergeron-Longpré, M. (2022). Surdoses au Québec et inégalités sociales de santé. *Drogues, santé et société*, 20(2), 48-71.

(35) *Ibid.*

(36) Institut national de santé publique (2021). Logement et inégalités sociales de santé en temps de COVID-19 : des stratégies pour des logements abordables et de qualité. Synthèse rapide des connaissances, à la p. 1.

(37) *Ibid.*, à la p. 4.

(38) Statistique Canada. (2023, 6 décembre). *Itinérance : comment en arrive-t-on là?* StatsCan.

(39) *Ibid.*

(40) Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec* [Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022]. Gouvernement du Québec, à la p. 88.

(41) Saleh, N. (2020). *The state of women's housing need & homelessness in Canada : Litterature review*.

(42) Yakubovich, A. R. et Maki, K. (2022). Preventing Gender-Based Homelessness in Canada During the COVID-19 Pandemic and Beyond: The Need to Account for Violence Against Women. *Violence Against Women*, 28(10), 2587-2599.

(43) Réseau de la communauté autochtone à Montréal. (2024). *De nos yeux aux vôtres : Un regard attentif sur les réalités des personnes autochtones en situation d'itinérance à Montréal*. Réseau de la communauté autochtone à Montréal.

(44) *Ibid.*, à la p. 18.

(45) Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP), Direction des services généraux et partenariats urbains (DSGPU), Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, en collaboration avec la Ville de Montréal. *Dénombrement 2022 des personnes en situation d'itinérance à Montréal : Populations autochtones*, à la p. 22.

(46) Nadine Mailloux Ombudsman de Montréal. (2022). *Ne pas détourner le regard : Autochtones et Inuits en situation d'itinérance (Secteur Milton-Parc à Montréal)*. Rapport d'enquête et recommandations, à la p. 7.

(47) Réseau de la communauté autochtone à Montréal. (2024). *De nos yeux aux vôtres : Un regard attentif sur les réalités des personnes autochtones en situation d'itinérance à Montréal*. Réseau de la communauté autochtone à Montréal.

(48) *Ibid.*

(49) Gélinau, L., Dupéré, S., Bergeron-Leclerc, C., Clément, M., Carde, E., Morin, M.-H., Tremblay, P.-A. et Brisseau, N. (2015). Portrait des femmes en situation d'itinérance : de multiples visages. *Revue du CREMIS: Voir les (in)égalités*, 8(2), 48-55.

(50) Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec* [Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022]. Gouvernement du Québec, à la p. 131.

(51) *Ibid.*, à la p. 107.

(52) Gélinau, L., Dupéré, S., Bergeron-Leclerc, C., Clément, M., Carde, E., Morin, M.-H., Tremblay, P.-A. et Brisseau, N. (2015).

Portrait des femmes en situation d'itinérance : de multiples visages. *Revue du CREMIS: Voir les (in)égalités*, 8(2), 48-55.

(53) *Ibid.*

(54) Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec* [Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022]. Gouvernement du Québec, à la p. 94.

(55) *Ibid.*

(56) *Ibid.*, à la p. 279.

(57) *Ibid.*, à la p. 107.

(58) Duford, J. (2019). Pratiques d'ouverture envers les jeunes LGBTQIA2S en situation d'itinérance : guide destiné aux organismes d'aide en itinérance ou qui œuvrent auprès de personnes à risque d'itinérance. Coalition des groupes jeunesse LGBTQ+. Québec : Montréal, à la p. 12.

(59) Observatoire canadien sur l'itinérance. (2016). Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes. Le rond-point de l'itinérance.

(60) Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec* [Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022]. Gouvernement du Québec, à la p. 109.

(61) Institut national de santé publique (2021). Logement et inégalités sociales de santé en temps de COVID-19 : des stratégies pour des logements abordables et de qualité. Synthèse rapide des connaissances, à la p. 4.

(62) Observatoire canadien sur l'itinérance. (2016). Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes. Le rond-point de l'itinérance, à la p. 5.

(63) Comité jeunes et familles vulnérables de la région de Montréal (2019). L'itinérance jeunesse : l'importance de la transition à la vie adulte lors d'un passage à la protection de la jeunesse, Mémoire présenté à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, à la p. 2.

(64) Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). (2023). *L'itinérance et les besoins des migrants à statut précaire*, à la p. 1.

(65) *Ibid.*, à la p. 7.

(66) *Ibid.*, à la p. 8.

(67) Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). (2023). *L'itinérance et les besoins des migrants à statut précaire*, à la p. 9.

(68) Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec* [Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022]. Gouvernement du Québec, à la p. 116.

(69) *Ibid.*

(70) Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2022). *L'itinérance au Québec : Deuxième portrait*. Gouvernement du Québec, à la p. 4.

(71) Campbell, C. et Eid, P. (2009). La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social [Mémoire]. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

(72) Clinique Droits Devant (2017). Consultation portant sur la lutte au profilage social et au profilage racial dans l'agglomération de Montréal, Mémoire présenté à la Commission sur la sécurité publique et la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, à la p. 9.

(73) Bellot, Céline, Lesage-Mann, Éline, Sylvestre, Marie-Eve, Fortin, Véronique et Poisson, Jacinthe. (2021). Judiciarisation de l'itinérance à Montréal : Des données alarmantes témoignant d'un profilage social accru (2012-2019) [Rapport de recherche]. RAPSIM, CJPPM et Clinique Droits Devant, à la p. 7.

(74) *Ibid.*, à la p. 6.

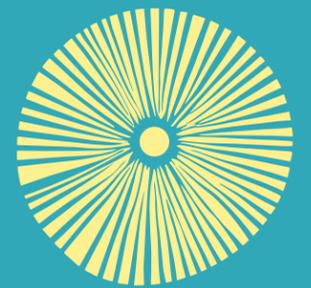
(75) Raffestin, I. (2020). Les conceptions de l'injustice des personnes itinérantes montréalaises judiciarisées. *Sciences & Actions Sociales*, 13(1), 108-122.

(76) Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue – ROCQTR. (s. d.). *À propos du travail de rue*. ROCQTR. Récupéré le 14 avril 2025 de <https://rocqtr.org/a-propos-du-travail-de-rue/>

(77) Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2011) *ITSS et usage de drogues. Intervenir selon une approche de réduction des méfaits*. Formation réseau.

(78) Leblanc, C., MacDonald, S., Raffestin, I., Roberge, E. et Bacro, L. 2022. Étude de cas : Montréal, Sherbrooke et Gatineau – Une analyse des campements au Canada axée sur les droits de la personne. Le Bureau du défenseur fédéral du logement.

Ce guide est disponible sur notre site en 2 versions, celle-ci qui est plus longue, et une version plus courte que vous pouvez imprimer. Vous trouverez aussi différentes ressources et activités sur notre site Web :





**TABLE DE CONCERTATION
DU FAUBOURG SAINT-LAURENT**